

ERASMUS+ ET HANDICAP

INFORMER, FAVORISER ET SOUTENIR LA
MOBILITE EN EUROPE

SEPTEMBRE 2023



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| INTRODUCTION | 3 |
| LE PROGRAMME ERASMUS+ 2021-2027 | 4 |
| Informations générales sur le programme..... | 4 |
| Fonctionnement et structuration du programme..... | 7 |
| LE VOLET HANDICAP DU PROGRAMME | 15 |
| Le soutien à la mobilité des personnes en situation de handicap | 15 |
| Modalités de candidatures et attributions des subventions complémentaires | 18 |
| DES EXEMPLES DE PROJETS ERASMUS+ LIÉS AU HANDICAP | 21 |
| POUR EN SAVOIR PLUS..... | 23 |



INTRODUCTION

En 2018-2019, seul 2,4% de la population totale des apprenants partis en mobilité dans le cadre du programme Erasmus+ étaient en situation de handicap¹. Face à cette faible mobilité des personnes en situation de handicap, la Commission européenne a fait de l'inclusion des publics les plus éloignés de la mobilité une de ses priorités, en particulier dans le nouveau programme Erasmus+ 2021-2027.

La mobilité que permet le programme représente des opportunités concrètes telles que la découverte d'une nouvelle culture, d'une nouvelle langue, la possibilité de faire de nouvelles rencontres ou encore l'enrichissement de son parcours professionnel qui devraient être accessibles et ouverts à tous, sans laisser personne de côté. Cette accessibilité d'Erasmus+ pour tous est justement une des priorités que s'est fixé le nouveau programme qui prévoit d'impliquer davantage les personnes qui ont le moins d'opportunités en raison de leur handicap, de leur origine, de leurs difficultés en matière d'éducation, de leur milieu social, culturel et économique ou de leur lieu de vie (zones rurales et isolées).

L'Agence Erasmus+ France / Education Formation a montré dans ces enquêtes que bon nombre de personnes en situation de handicap réalisent leur mobilité Erasmus+ sans mobiliser le financement complémentaire proposé par le programme, le plus souvent par méconnaissance du dispositif². Les résultats mettent en évidence que les leviers principaux de la mobilité des apprenants en situation de handicap sont l'accès à l'information et l'expertise des organismes d'envois (associations, établissements, institutions) dans la préparation sur mesure de ces mobilités.

Le présent livret se veut, dans la mesure du possible, un accès à l'information sur le contenu et le fonctionnement du programme Erasmus+ 2021-2027, ainsi que sur le volet handicap prévu par le programme, dans le but d'inciter à la mobilité européenne des personnes en situation de handicap qui demeure une réelle et enrichissante opportunité.

¹ [Note de l'observatoire Erasmus + sur la mobilité des apprenants en situation de handicap](#)

² *Ibid.*



LE PROGRAMME ERASMUS+ 2021-2027

Informations générales sur le programme

Erasmus+ est le programme de l'Union européenne dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Le programme Erasmus (*European Action Scheme for the Mobility of University Students*) a été lancé en 1987, il visait au départ à faciliter la mobilité dans l'Union européenne des étudiants par le soutien de partenariats pédagogiques et administratifs entre les universités européennes. Il s'inscrivait de fait pleinement dans la construction européenne dans la mesure où il est un des rouages du « marché unique » dont l'une des quatre libertés est celle de la libre circulation des personnes.

En 2014, la Commission européenne a élargi le champ des activités d'Erasmus en rassemblant l'ensemble des programmes européens en matière d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport sous le nom d'Erasmus+. Le programme s'adresse désormais non seulement aux étudiants mais également aux apprentis, stagiaires, scolaires, demandeurs d'emploi, enseignants ou encore formateurs. Le seul critère d'éligibilité au programme étant le fait d'être rattaché à un établissement d'éducation ou de formation. **En 2014, Erasmus s'est également ouvert à l'international** en offrant des possibilités de mobilité et de coopération dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport dans le monde entier. Le programme rassemble aujourd'hui 33 pays européens (États membres de l'Union européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège, Serbie, Turquie, Macédoine du Nord) et 168 pays partenaires du monde entier.

Le programme Erasmus+ pour la période 2021-2027 a été annoncé officiellement par la Commission européenne le 25 mars 2021, il est doté d'un budget s'élevant à plus de 26,2 milliards d'euros, soit près du double du budget alloué au programme sur la période 2014-2020, budget complété par une contribution d'environ 2,2 milliards d'euros provenant de coopération extérieure de l'Union européenne.

Le programme Erasmus+ 2021-2027 présenté par la Commission européenne se compose de deux grands axes d'actions : premièrement le soutien aux possibilités de mobilités des

individus et des groupes, ce qui représente 70% du budget, et deuxièmement, une part de 30% du budget pour le soutien aux projets de coopération et les activités d'élaboration de politiques des organisations. L'objectif général du programme étant « *de soutenir, par l'intermédiaire de l'apprentissage tout au long de la vie, le développement éducatif, professionnel et personnel des personnes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport, en Europe et au-delà [...]* ». ³

Contribuer à la croissance durable, à des emplois de qualité, à la cohésion sociale, à la promotion de l'innovation et au renforcement de l'identité européenne et de la citoyenneté active sont des objectifs du programme 2021-2027 dans une Europe qui devient de plus en plus mobile, multiculturelle et numérique. C'est pour cela que l'Union européenne veut organiser des séjours à l'étranger à des fins d'études, d'apprentissage et d'emploi la norme, et du multilinguisme, c'est-à-dire la possibilité d'apprendre deux autres langues en plus de sa langue maternelle, une possibilité offerte à tous.

Le programme 2021-2027 s'inscrit dans les politiques européennes en soutenant les priorités et les actions prévues par l'initiative relative à l'Espace européen de l'éducation⁴, par le plan d'action en matière d'éducation numérique⁵ et par la stratégie européenne en matière de compétences⁶. Par ailleurs, le programme contribue aussi à la mise en œuvre du socle européen des droits sociaux⁷, à concrétiser les aspects de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse pour 2019-2027⁸ et aide à développer la dimension européenne du sport.

Le budget d'Erasmus+ a considérablement augmenté en raison du succès du programme précédent. **Le nouvel objectif du programme est d'offrir davantage de possibilités à un plus grand nombre de participants.** Pendant les sept années du programme, Erasmus+ vise à atteindre dix millions de mobilités européennes et à inclure un éventail plus large

³ [Guide du programme Erasmus+](#)

⁴ [Initiative relative à l'Espace européen de l'éducation](#)

⁵ [Plan d'action en matière d'éducation numérique](#)

⁶ [Stratégie européenne en matière de compétences](#)

⁷ [Socle européen des droits sociaux](#)

⁸ [Stratégie européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027](#)

d'organisations. Pour mener à bien ces objectifs, le programme va promouvoir des possibilités de mobilité et de coopération dans l'enseignement supérieur, l'enseignement et la formation professionnels, l'éducation des adultes et l'enseignement scolaire, pour les animateurs socio-éducatifs et le personnel sportif. Il offre également aux organisations des possibilités de coopération, de renforcement des capacités, d'échanges, de mise en réseau et d'appui aux politiques, et enfin il va permettre des réformes dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport.

Les actions menées par Erasmus+, dont nous parlerons dans un second temps, sont complétées d'une nouveauté par rapport aux programmes précédents. Cette nouveauté réside dans **l'accent mis sur différentes priorités telles que l'inclusion sociale et la diversité, la transition écologique et numérique, ainsi que la promotion de la participation citoyenne à la vie démocratique et civique de l'Union européenne.**

La première priorité du nouveau programme vise à garantir l'égalité des chances et l'inclusion. À cette fin, le programme s'adresse à des personnes de différentes tranches d'âge et de différents milieux culturels, sociaux et économiques. Il se concentre sur les personnes moins favorisées, notamment les personnes en situation de handicap (ce qui sera l'objet de notre seconde partie), ayant des difficultés en matière d'éducation ou issues de l'immigration, et celles vivant dans des zones rurales et isolées. Une stratégie d'inclusion et de diversité a été développée pour mettre en pratique ces principes, englobant tous les aspects du programme. Son but est de faciliter l'accès aux financements pour un éventail plus large d'organisations et d'élargir la participation à des individus ayant moins d'opportunités. Cette stratégie met également en place des espaces et des mécanismes pour soutenir les projets du programme Erasmus+ axés sur l'inclusion et la diversité.

La deuxième priorité du programme est la transformation numérique, le programme se concentre sur le développement d'un apprentissage numérique, et le renforcement des compétences des enseignants, formateurs et animateurs socio-éducatifs à utiliser des outils et contenus numériques, ainsi que dans la promotion de l'apprentissage à distance et hybride, conformément aux priorités du plan d'action en matière d'éducation numérique (2021-2027).

En outre, la mise en œuvre du programme est simplifiée et numérisée par la mise en place d'une carte d'étudiant européenne et à une modernisation de l'infrastructure informatique.

La troisième priorité est l'environnement et la lutte contre le changement climatique. Le programme, conformément au pacte vert pour l'Europe, concentre ses efforts pour développer la connaissance et la compréhension des enjeux écologiques à travers les programmes d'éducation et de formation pour tous les apprenants. En outre, le programme soutient en particulier les mobilités dans les domaines verts, et encourage les participants à utiliser des transports à faibles émissions de carbone.

La quatrième priorité du programme vise à encourager la participation citoyenne et à combler le manque de connaissances sur l'Union européenne, afin de permettre aux citoyens de s'engager activement dans la vie politique et sociale. Il met l'accent sur l'éducation sous toutes ses formes pour améliorer la compréhension de l'Union européenne et favoriser le sentiment d'appartenance. Le programme privilégie alors les mobilités offrant des opportunités de participation démocratique et d'engagement civique. Dans le domaine de la jeunesse, une stratégie de participation des jeunes a été développée pour encourager leur engagement à la vie démocratique.

Fonctionnement et structuration du programme

Dans cette partie, il sera question des actions menées par le programme Erasmus+ 2021-2027 pour mettre en application ses objectifs. **Le programme se structure autour de quatre grandes actions,** mis en œuvre par différents acteurs européens et nationaux.

- La structure du programme

Le programme Erasmus+ se décline en quatre volets :

- la mobilité à des fins d'apprentissage,
- la coopération pour l'innovation et l'échange de bonnes pratiques,
- le soutien à la réforme des politiques publiques,
- l'action Jean Monnet.

Action clé 1 : La mobilité des individus

L'action clé n°1 vise à promouvoir la mobilité des individus dans différents domaines. Tout d'abord, elle encourage la mobilité des apprenants et du personnel éducatif, tels que les élèves, les étudiants, les stagiaires, les enseignants et les formateurs. Cela leur offre la possibilité d'acquérir une expérience professionnelle ou d'apprentissage dans un autre pays.

Ensuite, cette action aide les jeunes à s'engager dans la vie démocratique et à apprendre à y participer. Cela se fait en organisant des rencontres entre jeunes et décideurs aux niveaux local, national et européen, tout en sensibilisant aux droits fondamentaux et aux valeurs communes de l'Union européenne.

Un autre aspect de cette action est la mobilité des entraîneurs sportifs. Les membres du personnel des organisations sportives ont la possibilité d'améliorer leurs compétences et qualifications en séjournant à l'étranger pour des activités d'apprentissage. Cela contribue au renforcement des capacités des organisations sportives et favorise le développement des compétences des entraîneurs et autres membres du personnel.

L'action clé n°1 soutient également l'initiative Discover EU⁹, qui offre aux jeunes de 18 ans la possibilité de voyager à travers l'Europe pour une courte durée, individuellement ou en groupe. Discover EU vise à renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne, à promouvoir la diversité culturelle et à développer des compétences utiles pour la vie future des jeunes. Il encourage également des voyages durables et une conscience environnementale.

Le programme propose des possibilités d'apprentissage des langues pour les participants à la mobilité à l'étranger. Cela se fait principalement grâce à un outil de soutien linguistique en ligne Erasmus+, qui est adapté aux besoins spécifiques de chaque secteur. Dans certains cas particuliers, d'autres formes de soutien linguistique seront également proposées.

⁹ [Qu'est-ce que Discover EU](#)

Enfin, l'action clé n°1 encourage les échanges virtuels dans l'enseignement supérieur et le domaine de la jeunesse. Ces échanges en ligne favorisent le dialogue interculturel et le développement de compétences non techniques entre des personnes de différents pays. Ces échanges virtuels sont animés par des facilitateurs qualifiés et se déroulent en petits groupes.

Action clé 2 : Les projets de coopération entre organisations et institutions

L'action clé n°2 du programme Erasmus+ concerne la coopération entre différentes organisations et institutions. Elle soutient plusieurs types de projets visant à promouvoir la coopération et l'échange d'idées.

Tout d'abord, il y a les partenariats de coopération. Ces partenariats permettent aux organisations d'améliorer la qualité de leurs activités, de développer leurs réseaux de partenaires et de renforcer leur capacité à travailler ensemble à l'échelle internationale. Ils favorisent l'internationalisation des activités et encouragent l'échange de bonnes pratiques.

Ensuite, il y a les projets de partenariat simplifié. Ces projets visent à faciliter l'accès au programme pour les petits acteurs et les organisations moins expérimentées en réduisant les obstacles administratifs et en accordant des subventions moins élevées. Cela permet d'impliquer davantage les organisations locales et de favoriser l'accès des primo-demandeurs au programme.

Il y a également les partenariats d'excellence. Ils incluent les universités européennes, qui développent des réseaux d'établissements d'enseignement supérieur pour promouvoir la coopération transfrontalière et l'éducation de haute qualité. Les Centres d'excellence professionnelle permettent aux établissements d'enseignement et de formation professionnels de s'adapter rapidement aux besoins économiques et sociaux. Les académies Erasmus+ des enseignants favorisent la coopération européenne dans la formation des enseignants, tandis que l'action Erasmus Mundus promeut l'internationalisation des études supérieures.

Les partenariats en faveur de l'innovation soutiennent la coopération entre les acteurs de l'enseignement supérieur, de la formation professionnelle, du secteur privé et de la recherche. Ils visent à moderniser les systèmes d'éducation et de formation pour répondre aux exigences futures du marché du travail et favoriser la croissance durable et la compétitivité en Europe. Les projets prospectifs encouragent l'innovation, la créativité et l'entrepreneuriat social dans l'éducation et la formation, en mettant l'accent sur les priorités européennes.

Les projets de renforcement des capacités soutiennent la coopération internationale dans l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, la jeunesse et le sport. Ils visent à renforcer la pertinence, la qualité et l'accessibilité de ces domaines dans les pays tiers non associés au programme, contribuant ainsi au développement socio-économique durable. Ces projets permettent également de renforcer les capacités des organisations travaillant avec les jeunes et de promouvoir les activités sportives à but non lucratif.

Enfin, des plateformes en ligne telles que la plateforme européenne pour l'enseignement scolaire, la plateforme électronique pour l'éducation des adultes en Europe et le portail européen de la jeunesse offrent des espaces virtuels de collaboration, des bases de données de partenaires, des communautés de pratique et d'autres services en ligne pour les professionnels de l'éducation, les décideurs politiques, les élèves, les jeunes et les adultes apprenants en Europe et au-delà.

Action clé 3 : Le soutien à l'élaboration des politiques et à la coopération

L'action clé numéro 3 vise à soutenir l'élaboration des politiques et la coopération dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Elle comprend plusieurs éléments importants :

Tout d'abord, elle soutient l'action « Les jeunes européens ensemble »¹⁰, qui encourage la coopération entre les organisations de jeunesse à différents niveaux. L'objectif est d'élargir le dialogue avec les jeunes et de garantir une diversité de voix, en incluant notamment les jeunes ayant moins d'opportunités. Cette action encourage la participation des organisations locales

¹⁰ [Les jeunes européens ensemble](#)

et des mouvements de jeunesse, en utilisant différents canaux de communication, à la fois traditionnels et numériques.

Ensuite, cette action clé englobe d'autres initiatives, telles que la préparation et la mise en œuvre du programme stratégique de l'Union européenne dans le domaine de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. Cela comprend des programmes spécifiques pour l'enseignement supérieur, la formation professionnelle, les établissements scolaires et la formation des adultes. L'objectif est de faciliter la gouvernance et le fonctionnement de ces programmes.

Elle soutient également la réalisation d'expérimentations liées aux politiques européennes, menées par des autorités publiques de haut niveau. Ces expérimentations sont mises en œuvre dans plusieurs pays et reposent sur des méthodes d'évaluation solides. Cette action encourage également la participation des groupes de travail nationaux dans le dialogue de l'Union européenne en faveur de la jeunesse au niveau national.

L'action clé vise également à rassembler des informations et des connaissances sur les politiques et les systèmes d'éducation, de formation, de jeunesse et de sport, à la fois au niveau national et européen. Cela permet d'éclairer le processus d'élaboration des politiques de manière raisonnée. Des enquêtes, des études et des expertises sont utilisées pour collecter et analyser ces informations.

Elle favorise la transparence et la reconnaissance des compétences et certifications, ainsi que le transfert de crédits, pour faciliter l'assurance qualité, la validation de l'apprentissage formel et non formel, la gestion des connaissances et l'orientation. Cela inclut le soutien aux organismes et réseaux nationaux et européens qui facilitent les échanges entre différents domaines de l'éducation, de la formation et de la jeunesse, ainsi qu'entre les contextes d'apprentissage formel, non formel et informel.

Cette action clé encourage le dialogue stratégique avec les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur de l'Union européenne. Des conférences, des événements et d'autres activités sont organisés pour réunir des décideurs politiques, des professionnels du secteur et d'autres

acteurs compétents dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport. L'objectif est de mettre en évidence les programmes stratégiques européens pertinents et de promouvoir l'Europe en tant que destination d'excellence pour les études et la recherche.

Enfin, cette action clé favorise la coopération avec des organisations internationales expertes et reconnues, comme l'OCDE et le Conseil de l'Europe. L'objectif est de renforcer l'influence et la valeur ajoutée des politiques dans les domaines de l'éducation, de la formation, de la jeunesse et du sport grâce à ces partenariats internationaux.

Actions Jean Monnet

Les actions Jean Monnet soutiennent différentes initiatives visant à promouvoir la connaissance et la recherche sur l'intégration européenne, ainsi que les échanges et les débats entre les milieux universitaires et les responsables politiques. Ces actions se déclinent en plusieurs sous-actions :

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, les actions Jean Monnet soutiennent les établissements d'enseignement supérieur en Europe et ailleurs. Elles comprennent les modules Jean Monnet, qui sont de courts programmes d'enseignement sur l'Union européenne, les chaires Jean Monnet, qui sont des postes d'enseignement à plus long terme spécialisés dans les études sur l'Union européenne, et les centres d'excellence Jean Monnet, qui regroupent des experts de haut niveau dans différents domaines des études sur l'Union européenne et développent des activités et des liens avec des établissements universitaires dans d'autres pays.

Dans d'autres domaines de l'éducation et de la formation, les actions Jean Monnet visent à promouvoir la connaissance de l'Union européenne dans les établissements scolaires et les établissements d'enseignement et de formation professionnels. Elles soutiennent le développement de contenus éducatifs sur l'Union européenne, la formation des enseignants pour aborder les questions liées à l'Union européenne, ainsi que les débats et les échanges entre les établissements scolaires et les parties prenantes.

Les actions Jean Monnet comprennent également des réseaux dans le domaine de l'enseignement supérieur et d'autres domaines de l'éducation et de la formation. Ces réseaux permettent la collecte, le partage et l'examen des résultats de recherche, des contenus de cours et des expériences entre les partenaires. Ils favorisent également les échanges de bonnes pratiques et l'expérience du co-enseignement entre plusieurs pays.

Enfin, les actions Jean Monnet soutiennent des établissements désignés qui contribuent à l'intérêt européen en fournissant des services de qualité dans des domaines spécifiques. Ces établissements mènent des activités de recherche, d'enseignement et d'événements sur des questions prioritaires pour l'Union européenne. Ils diffusent également des résultats spécifiques et des informations générales au grand public.

- Les acteurs de la mise en œuvre du programme

Le programme Erasmus+ est mis en œuvre par la Commission européenne. La Commission est responsable du fonctionnement global du programme, de la gestion des budgets. Elle définit les priorités, les objectifs et les critères du programme en permanence. Elle supervise également l'exécution du programme au niveau européen et coordonne les structures chargées de le mettre en œuvre au niveau national.

Pour l'exécution directe de certaines actions du programme, la Commission délègue cette responsabilité à **l'Agence exécutive européenne pour l'éducation et la culture (EACEA)**. L'EACEA s'occupe de gérer le cycle complet de ces projets, de la promotion du programme à la diffusion des résultats. Elle lance également les appels à propositions pour certaines actions du programme.

En ce qui concerne l'exécution indirecte du programme, la Commission confie les tâches d'exécution budgétaire aux agences nationales dans chaque État membre de l'Union européenne ou pays tiers associé au programme. Ces agences nationales agissent comme des intermédiaires entre la Commission européenne et les organisations participantes au niveau local, régional et national. Elles fournissent des informations sur le programme, gèrent le processus de sélection des projets à financer, supervisent leur exécution et apportent un

soutien aux candidats et aux organisations participantes. Elles jouent également un rôle dans la promotion du programme et la diffusion des résultats aux niveaux local et national.

En France, le programme Erasmus+ est administré par deux agences nationales. Les deux agences travaillent en coopération au niveau national et au niveau européen au sein du réseau d'agences Erasmus+ à travers l'Europe :

- **L'Agence Erasmus + France / Education Formation¹¹** : située à Bordeaux, elle assure, pour la France, la promotion et la gestion de plusieurs programmes et dispositifs communautaires, notamment Erasmus+ sur les volets éducation et formation. L'agence attribue et contrôle à posteriori les financements européens dans le cadre du programme Erasmus+ / Education et Formation. Elle conseille les porteurs de projets et assure le suivi qualitatif, administratif, financier des projets retenus.
- Située à Paris, **l'Agence Erasmus + France Jeunesse & Sport¹²** assure la gestion du programme Erasmus+ dans sa partie jeunesse et anime le volet sport de ce même programme. Elle apporte un soutien pédagogique et financier aux projets menés par des jeunes et acteurs de la jeunesse.

¹¹ [Agence Erasmus + France / Education Formation](#)

¹² [Agence Erasmus + France / Jeunesse & Sport](#)



LE VOLET HANDICAP DU PROGRAMME

Le programme Erasmus+ par le biais de sa priorité « inclusion et diversité » offre des moyens d'accompagnements pour les personnes en situation de handicap pour offrir un plein accès à l'éducation, la formation, ou encore à l'insertion socio-professionnelle.

Nous reviendrons dans cette seconde partie sur les actions du programme pour favoriser l'inclusion des personnes en situation dans le handicap, ainsi que sur les modalités de candidature au programme et les démarches pour pouvoir jouir des possibilités offertes.

Le soutien à la mobilité des personnes en situation de handicap

La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations unies, signée par l'Union européenne, reconnaît aux personnes en situation de handicap, le droit de circuler librement (article 18), encourage le recours à toute aide matérielle et d'accompagnement à la mobilité (article 20) des personnes concernées dans leur autonomie, veille à ce que les personnes en situation de handicap accèdent sans discrimination à l'enseignement, la formation professionnelle et la formation continue avec aménagements si besoin (article 24.5). La mobilité des personnes en situation de handicap est donc un droit que le programme se veut appliquer dans son entièreté.

- La place du handicap dans le cadre de la priorité « inclusion et diversité »

En octobre 2021, la Commission européenne a annoncé l'adoption d'un cadre visant à accroître le caractère inclusif et diversifié du programme Erasmus+ pour la période 2021-2027. Cette priorité du nouveau programme vise à faciliter « *l'accès des participants issus de milieux défavorisés et ayant moins de possibilités que leurs pairs, lorsque la situation de ces personnes limite ou empêche leur participation à des activités transnationales* »¹³. Le programme s'adresse donc à un panel large de profils disposant de moindres opportunités, que ce soit en

¹³ [Guide du programme Erasmus+](#)

raison de leur âge, de leur genre, de leur milieu culturel, social et économique, de leur handicap, de leur origine ou encore de leur lieu de vie.

La mobilité des personnes en situation de handicap demeure une des priorités du programme. Comme dit précédemment en 2018-2019, seul 2,4% du nombre total de participants au programme étaient des apprenants en situation de handicap. Le faible chiffre d'apprenants en situation de handicap bénéficiant d'une mobilité s'explique par différentes raisons : les facteurs administratifs comme le manque d'harmonisation des droits des personnes en situation de handicap au sein de l'Union européenne ou la complexité des démarches administratives ; ou encore les restes à charge financiers importants pour les apprenants en situation de handicap. En outre, la majorité des personnes en situation de handicap ayant réalisé une mobilité sur la période 2018-2019 avaient des taux d'incapacité inférieurs à 50%, soit des formes légères entraînant des conséquences limitées sur la vie quotidienne¹⁴.

En réaction à cette situation, la Commission européenne et les pays participants au programme Erasmus+ ont souhaité que le dispositif puisse profiter au plus grand nombre et notamment à toutes les formes de handicap (mental, physique, sensoriel ou autre). **Le programme met alors l'accent sur les services d'assistance technique et pédagogique, l'accessibilité des locaux, l'accueil et le suivi, ainsi que sur le financement des frais supplémentaires.**

Concernant les aides financières disponibles pour les personnes en situation de handicap, **le programme prévoit une prise en charge particulière incluant les « *coûts additionnels concernant directement les participants handicapés et les personnes qui les accompagnent* »**. En effet, le programme prévoit des fonds supplémentaires, dont peuvent disposer les participants porteurs d'un handicap ou de problèmes de santé, qui s'adaptent aux besoins spécifiques du participant. Les difficultés spécifiques que pourraient rencontrer les participants comme le besoin d'un logement adapté, de soins médicaux, d'une assistance au

¹⁴ [Note de l'observatoire Erasmus + sur la mobilité des apprenants en situation de handicap](#)

voyage de mobilité, de supports pédagogiques adaptés, ou encore un ou des accompagnants pour le participant handicapé seront financés dans le cadre des bourses Erasmus+.

Les compléments financiers pris en charge par Erasmus+ sont de deux types :

- Un complément financier forfaitaire « inclusion » dont l'attribution a pour but de faciliter et d'encourager la participation des personnes en situation de handicap ou souffrant d'une affection longue durée.
- Un complément sur la base de frais réels qui peut être accordé lorsque les financements habituels d'Erasmus+ ne suffisent pas à compenser les difficultés spécifiques rencontrées par le participant au programme.

| | Complément financier forfaitaire « inclusion » | Complément financier sur la base de frais réels |
|---|---|---|
| Participants des secteurs enseignement scolaire, enseignement et formation professionnels (EFP) et éducation des adultes | 100 € en sus du montant prévu au titre du soutien organisationnel (OS). | Sur demande à l'agence Erasmus+ France au moment de la candidature ou en cours de projet. |
| Participants de l'enseignement supérieur | 250 € additionnels sur le montant mensuel de la bourse Erasmus+ (soutien individuel). | Sur demande à l'agence Erasmus+ France au moment de la candidature ou en cours de projet. |

[Complément financier Erasmus+ "handicap et affection longue durée"](#)

A noter que des aides financières pour soutenir la mobilité, et notamment pour les personnes en situation de handicap, peuvent aussi être obtenues par d'autres sources qu'elles soient nationales, régionales ou encore locales.

- La charte Erasmus pour l'enseignement supérieur

La charte Erasmus pour l'enseignement supérieur est également porteuse des enjeux d'inclusion et de diversité. Elle « *établit le cadre général de qualité applicable aux activités de coopération européenne et internationale menées par un établissement d'enseignement supérieur au titre du programme Erasmus+* »¹⁵. A ce titre la charte est porteuse des priorités (cf. partie information générale sur le programme) fixées par le programme 2021-2027 notamment en termes d'inclusion et de diversité.

Chaque établissement, en signant la charte pour l'enseignement supérieur 2021-2027, s'engage à « *respecter pleinement les principes de non-discrimination, de transparence et d'inclusion établis dans le programme Erasmus+* »¹⁶ et à « *garantir un accès égal et équitable aux participants actuels et futurs de tous horizons, en accordant une attention particulière à l'inclusion des personnes moins favorisées.* »¹⁷ Par conséquent, les participants en situation de handicap peuvent bénéficier des services de soutien que l'établissement d'accueil offre à ses étudiants et personnels.

Modalités de candidatures et attributions des subventions complémentaires

Dans cette partie il sera question de la procédure de candidature, ainsi que des critères d'attribution et de financement des subventions complémentaires.

- La procédure de candidature

Pour les individus la procédure de candidature au programme Erasmus+ est simple. Il suffit de s'orienter vers son établissement pour les étudiants, apprentis, lycéens, enseignants, formateurs, ou les personnels éducatifs. Pour les demandeurs d'emplois ou les jeunes, par exemple, il faut s'orienter vers un organisme porteur d'un projet Erasmus+.

¹⁵ [Charte Erasmus pour l'enseignement supérieur 2021-2027](#)

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ *Ibid.*

Les organismes, eux, doivent déposer leur candidature en fonction de l'appel à propositions publié chaque année et du guide du programme en tenant compte du calendrier proposé par la Commission européenne. La candidature doit ensuite être déposée auprès de l'agence nationale.

Concernant le choix de la mobilité pour les personnes en situation de handicap il existe, pour les mobilités éducatives et de formations, une base de données qui référence les services spécialisés sur le handicap dans les universités. Cette base de données est disponible sur le site de l'agence européenne pour l'éducation inclusive et adaptée « **European Agency for Special Needs and Inclusive Education** »¹⁸. Cette agence sert de plateforme de collaboration aux 29 pays membres dans le domaine des besoins éducatifs particuliers et de l'éducation inclusive.

Le site « **Inclusive Mobility** »¹⁹ permet de vérifier si un établissement d'enseignement supérieur est accessible aux personnes porteuses d'un handicap. On y trouve également des informations pratiques et des témoignages.

Le meilleur référent pour répondre aux questions sur le sujet du handicap reste, au sein des universités et des écoles, les services d'orientations, les services des relations internationales ou les référents handicap si l'université en est dotée.

- Faire une demande de complément financier

Pour introduire une demande de complément financier, le participant en situation de handicap, ou souffrant d'une affection longue durée, doit préciser ses besoins et les coûts supplémentaires de ceux-ci. Le service des relations internationales ou le coordinateur Erasmus+ de l'établissement accompagnera dans la procédure en aidant à compléter le formulaire de demande de fonds complémentaires. La demande sera ensuite examinée par l'établissement ou l'agence nationale, qui accorderont, le cas échéant, le fond complémentaire au participant.

¹⁸ [European Agency for Special Needs and Inclusive Education](#)

¹⁹ [Inclusive Mobility](#)

- Critères d'attribution et de financement de fonds complémentaires

Les établissements peuvent déposer de manière continue des demandes de financement complémentaire, la seule condition étant que les demandes soient envoyées au maximum 1 mois avant le début des mobilités. L'attribution d'un fond complémentaire par un établissement ne peut être faite que si le candidat est allocataire total d'une bourse européenne de mobilité de l'enseignement supérieur.

Il sera demandé au candidat postulant pour une demande de financement complémentaire de soumettre le formulaire par mail, 1 mois avant le départ en mobilité, ainsi que de fournir différentes pièces attestant notamment du type de handicap.

Les frais complémentaires seront pris en charge sur la base des frais réels estimés par l'établissement après une analyse des besoins avec le participant. L'agence nationale, qui évalue la demande, n'accepte que les frais supplémentaires ne pouvant être couverts par d'autres sources de financement. Par ailleurs, tous les coûts énoncés et les besoins spécifiques doivent être documentés et justifiés sous peine d'être rejetés. Le candidat devra donc fournir toutes les pièces justificatives telles que les factures devis, échanges de mails, etc.



DES EXEMPLES DE PROJETS ERASMUS+ LIÉS AU HANDICAP

L'ensemble des exemples ci-après sont issus et disponibles sur le site de l'Agence Erasmus+ France / Education et formation²⁰.

- **Du matériel pédagogique pour les enseignants accueillants des élèves en situation de handicap**

Le projet « CAP sur l'école inclusive en Europe »²¹ mené par l'APAJH a réalisé 100 fiches pédagogiques recueillant des bonnes pratiques et des modules de formation pour les enseignants accompagnants des élèves en situation de handicap. Ce projet est une collaboration entre dix structures issues de sept pays européens œuvrant dans le domaine de l'inclusion scolaire. Ces fiches sont disponibles librement pour tous les enseignants et en sept langues. Les structures impliquées organisent aujourd'hui des mobilités Erasmus+ pour leurs personnels souhaitant observer les pratiques de leurs partenaires.

- **DESIGN ouvre les portes de l'entreprise aux travailleurs handicapés**

Le projet « Disabled Employability Signaling (DESIGN) » porté par l'AFEJI a créé une formation à l'attention des prestataires de services sociaux pour favoriser le recrutement en milieu ordinaire des personnes en situation de handicap. Cette formation, créée par sept organisations européennes en collaboration, a été testée à l'occasion des rencontres organisées entre les partenaires. Le projet DESIGN a également produit un outil d'évaluation des compétences et une plateforme en ligne visant à faire correspondre les profils des personnes en situation de handicap en recherche d'emploi avec les offres d'emploi publiées par les entreprises.

²⁰ [Agence Erasmus+ France - exemples de projets Erasmus+ et handicap](#)

²¹ [Plateforme CAP sur l'Ecole inclusive en Europe](#)

- **L'e-formation par et pour les personnes en situation de handicap**

Le projet « PARTICIPATIC » a permis la création, avec la participation de dix établissements de pays francophones, d'une plateforme gratuite : *ParticipaTIC*²². La plateforme ouverte en 2019 est accessible à tous, et a pour but de permettre aux personnes en situation de handicap de suivre une formation en ligne permettant à leurs représentants de mieux construire leurs argumentaires, et de développer les pratiques collaboratives au sein d'ONG pour défendre la cause des personnes en situation de handicap. La plateforme a déjà été utilisée par une centaine de personnes qui ont pu découvrir les enjeux relatifs au handicap.

- **Des professionnels mobiles pour mieux accompagner le maintien à domicile de personnes handicapées**

Le projet « Exchanges of professionals about support to Helpers », porté par la Mutualité Française Anjou-Mayenne, consiste en l'organisation de rencontres entre l'équipe du Son Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) et celle d'un partenaire portugais, le Centre de rééducation fonctionnelle de Gaia. Six professionnels du SAMSAH ont bénéficié d'une mobilité au Portugal pour mieux connaître les modes d'accompagnements des personnes cérébrolésées au Portugal et de découvrir les travaux de recherche sur le sujet. Cette approche européenne, comparative, a donné lieu à l'enrichissement des formations délivrées aux aidants familiaux du SAMSAH d'Arceau Anjou et à l'amélioration des modes d'accompagnement des personnes suivies.

²² [Plateforme ParticipaTIC](#)



POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site « Erasmus+ » qui informe et accompagne sur le programme : <https://info.erasmusplus.fr>
- Le guide du programme Erasmus+ de la Commission européenne : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide>
- Le site « International mobility with disabilities » qui informe et conseille sur la mobilité internationale pour les personnes en situation de handicap : <https://mobility-with-disabilities.org/fr/>



**Conseil Français des personnes Handicapées pour les affaires Européennes
et internationales – CFHE**

17 boulevard Auguste Blanqui 75013 Paris | +33 (0)1 40 78 69 45
delegationpermanente@cfhe.org | <http://www.cfhe.org>